

Geldofph A. Kohnstamm, Le Marché commun, générateur de mieux-être (juin 1956)

Légende: En juin 1956, la Ligue européenne de coopération économique (LECE) organise à Bruxelles sa troisième conférence internationale. Geldofph A. Kohnstamm, de l'Algemeene Kunstzijde Unie d'Arnhem, y présente un rapport introductif dans lequel il examine les possibles conséquences du Marché commun sur le développement social des citoyens européens.

Source: Le Marché commun facteur de prospérité sociale. Juin 1956, n° 20. Bruxelles: LECE. " Le Marché commun, générateur de mieux-être", auteur:Kohnstamm, Geldofph A. , p. 83-93.

Copyright: (c) Ligue Européenne de Coopération Economique

URL:

http://www.cvce.eu/obj/geldofph_a_kohnstamm_le_marche_commun_generateur_d_e_mieux_etre_juin_1956-fr-05e52cbb-a406-411c-ae9e-d8291baa206f.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Geldofph A. Kohnstamm, *Le Marché commun, générateur de mieux-être* (Juin 1956)

1. On a examiné dans le chapitre I, quels effets la constitution du Marché commun exercera sur la productivité de l'industrie européenne et sur le rythme de son développement.

A cet endroit, nous nous bornerons à rappeler les grandes lignes de cet exposé, sans reprendre les arguments qui en ont fondé les conclusions.

A très juste titre, il a été présumé que l'accentuation de la concurrence au sein du marché unique doit entraîner un véritable rajeunissement de l'esprit d'entreprise qui déterminera, à son tour, un accroissement de la productivité, une amélioration de la qualité des produits, et un abaissement des coûts de production. En outre, un marché plus vaste fournira aux entreprises bien placées une meilleure occasion d'atteindre la dimension optimum qui correspond au développement de la technologie moderne.

Cette évolution doit aussi influencer favorablement le niveau des coûts de production européens et, par voie de conséquence, la capacité de concurrence de l'Europe par rapport aux principaux centres mondiaux de production.

L'amélioration de la position concurrentielle et l'accroissement de la productivité européenne ouvriront certainement la voie à une expansion de la production européenne et donc à un accroissement du revenu national européen, plus rapide et plus fort que si le Marché commun ne s'était pas formé.

On ne peut prédire sous quelle forme se manifesterà le mieux-être qui doit en résulter. Sera-ce par la voie d'une diminution des prix à revenu nominal égal (et donc par un revenu réel plus élevé), ou bien sous la forme de revenus plus élevés, les prix restant constants ? Vivant à l' « âge de l'inflation », nous pouvons nous attendre que, à longue échéance, la hausse des salaires l'emporte sur la baisse des prix. Mais pendant la formation du Marché commun, et pendant les premières années de son existence, ses répercussions sur les salaires et sur les prix pourront varier de pays à pays. Pour un pays à prix et à salaires élevés, à l'abri d'une assez forte protection douanière, l'accession au Marché commun déterminera sans doute un abaissement des prix. Par contre, des pays à niveau de prix et de revenus bas connaîtront plutôt une augmentation des revenus nominaux qu'une baisse des prix. La conséquence de ces deux mouvements sera que les différences, tant des prix que des salaires, auront tendance à diminuer; et c'est d'une importance capitale pour que se créent, à l'intérieur du Marché commun, des conditions équitables de concurrence entre les entreprises privées.

Quel que soit, d'ailleurs, le résultat final, baisse générale des prix ou hausse générale des salaires, le revenu *réel* augmentera et cela se traduira de cette manière concrète : le Marché commun mettra plus de biens et plus de services à la disposition des consommateurs.

2. Toutefois, l'accroissement de la productivité générale et l'accélération du rythme d'accroissement du revenu national européen qui en résultera, ne constituent pas une fin.

Ce qui importe finalement, au point de vue social, c'est le développement du bien-être individuel et des ressources des personnes. Si le mieux-être qui doit découler à la longue de la création du marché commun restait l'apanage de certains groupes sociaux, il est certain que des tensions sociales verraient le jour. Quoiqu'il s'agisse en l'occurrence d'une discussion qui fait penser à la peau de l'ours, le problème de la répartition du bien-être semble assez essentiel pour qu'on s'y arrête.

3. Tout d'abord, il convient de constater qu'actuellement la répartition du bien-être national ne s'opère nullement en Europe, suivant un schéma standardisé. L'expansion du mouvement syndical, il est vrai, a fortement contribué, dans les divers pays européens, à une tendance au nivellement, mais trop de différences ont subsisté pour qu'il soit possible de parler d'un schéma européen illustrant la répartition de la prospérité.

La répartition des revenus primaires entre les divers groupes sociaux varie plus ou moins au sein des pays qui pourraient participer au Marché commun et il en est de même des mesures de redistribution des revenus primaires que chaque état souverain applique dans sa sphère.

On peut discuter si telle situation est désirable ou non ; qu'il suffise à cet égard de souligner que même au sein du Marché commun, la répartition du mieux-être ne doit pas s'opérer suivant un modèle standard. Les pays qui en feront partie ne devront pas se dessaisir de leur liberté en la matière, ou du moins, s'ils le doivent, ce ne sera que dans une mesure fort limitée.

4. Ainsi, la manière dont il conviendra d'imputer l'accroissement de la prospérité aux revenus du travail pourra demeurer, en grande partie, l'objet d'un choix national. Dans ce domaine, plusieurs desiderata se disputent la priorité : un salaire réel plus élevé, des allocations plus favorables en matière de pensions de vieillesse, une amélioration du statut du travail (par exemple : congés payés) et, last but not least, une réduction de la durée du travail. Il n'est pas nécessaire de nous étendre ici sur cette gamme de desiderata, d'autant plus qu'une solution uniforme ne s'impose pas au sein du Marché commun.

Du point de vue économique, seul importe le fait que les coûts salariaux n'accusent pas, au sein du Marché commun, une dispersion plus grande que ce n'est le cas actuellement, et qu'ils aient plutôt tendance à se rejoindre. L'histoire de Benelux montre qu'une disparité sensible des coûts salariaux complique la création du Marché commun mais ne l'entrave pas irrémédiablement. Les partenaires de Benelux estiment qu'une harmonisation des coûts salariaux est désirable afin de sauvegarder la « fair competition » entre industries similaires dans les deux pays. Une opinion analogue se fera jour au sein du Marché commun européen. La structure de la charge salariale totale - c'est-à-dire la répartition entre ce qui revient au salaire proprement dit et aux allocations sociales - ne présente pas ou guère d'intérêt pour la capacité de concurrence des entreprises dans le cadre du Marché commun, quoique la structure de cette charge salariale puisse intéresser au plus haut degré les bénéficiaires, voire l'économie du pays considéré.

5. Ces considérations s'appliquent également à la question très importante de savoir quelle part du revenu national ou du revenu des personnes est affectée à la *consommation* directe et quelle autre est réservée aux *investissements*. Il en est comme de la cigale et de la fourmi : celui qui opte pour l'âge d'or à brève échéance connaîtra peut-être des difficultés dans un avenir assez rapproché, tandis que celui qui aspire à un siècle d'or futur encore plus opulent doit s'imposer quelques privations à l'heure présente.

Le rapport entre le niveau de la consommation et celui des investissements est de la plus haute importance pour l'économie nationale et surtout pour la *croissance* de celle-ci. Nous y reviendrons plus loin.

C'est ainsi que, pour *l'ensemble* du Marché commun, la *formation* de capitaux - au détriment de la consommation directe - devra être adaptée aux besoins *globaux* en capitaux. Mais il ne s'impose pas impérieusement d'uniformiser à cet égard les économies nationales. Et cela d'autant moins que la libre circulation des capitaux au sein du marché unique - une des conditions essentielles du Marché commun - tendra à réduire les disparités actuelles de taux de l'intérêt à l'intérieur du marché unique : cette tendance ne pourra que favoriser des conditions de « fair competition » entre les entreprises des différents pays.

6. Entretemps, on peut prévoir que la formation du Marché commun et le resserrement de la coopération entre partenaires qui en résultera, non seulement entraîneront une augmentation du niveau de vie général, mais encore exerceront également une influence, directe et bienfaisante, sur la position des couches sociales les plus défavorisées d'Europe.

En effet, la liberté de mouvement accrue des ouvriers - à condition que le problème du logement soit résolu, de telle sorte que la liberté formelle de migration devienne une liberté réelle - réduira l'offre de travail là où les conditions d'emploi laissent particulièrement à désirer, où les rémunérations sont, toutes proportions gardées, particulièrement basses. La plupart du temps, il s'agit précisément de lieux ou de régions où, peu importe le motif, les méthodes de travail n'ont pu suivre le développement rapide des techniques modernes d'efficacité.

Comme il a été dit dans le chapitre II, il sera bon de ne pas attendre des miracles de cette adaptation automatique : on constate généralement que l'horizon du travailleur des régions sous-développées n'est pas

assez étendu pour engendrer spontanément un mouvement de migration important, même lorsque les conditions matérielles s'y prêtent : les liens locaux l'emportent souvent sur le désir de se soustraire au milieu pour des motifs rationnels. Mais la possibilité accrue de migration qu'offre le Marché commun demeure un avantage pour ceux qui sont animés d'assez de goût pour l'aventure, d'assez de cran pour saisir la chance offerte, et de persévérance pour l'exploiter complètement.

7. De plus, le fait que les partenaires du Marché commun seront forcés de se consulter davantage, offrira la possibilité de résoudre d'une manière collective et coordonnée, des problèmes sociaux que les pays n'osent pas aborder aujourd'hui, séparément, avec l'ampleur désirable, de crainte que les charges nouvelles ne détériorent à bref délai leur position concurrentielle. Ainsi, des programmes considérés jusqu'à présent comme trop hardis pourront être réalisés.

Nous songeons notamment aux problèmes de l'enseignement (durée de la scolarité, efforts de la communauté en vue d'accroître les fruits de l'enseignement) et aux problèmes du logement. Les pays devront décider individuellement comment il convient de résoudre ces questions, dans chaque cas, mais la résistance à une conception plus audacieuse faiblira si l'on sait que, grâce à la coordination des efforts des partenaires, l'effet que ces efforts exercent sur les niveaux de vie, n'influencera pas défavorablement la position concurrentielle de chaque pays.

8. Néanmoins, on ne pourra perdre de vue au sein du Marché commun les tensions qui naissent fatalement entre ce qui est socialement désirable et économiquement possible.

En d'autres termes : l'Europe devra rester consciente de ce que la création du Marché commun n'aura pas non plus d'effets miraculeux en cette matière. Par des mesures concertées, nous pourrions réaliser des améliorations sociales désirables sans influencer défavorablement la position concurrentielle des partenaires les uns à l'égard des autres, mais l'effet de ces améliorations se fera encore sentir sur la position concurrentielle envers les marchés des pays tiers.

Et précisément, un des problèmes fondamentaux de l'économie de l'Europe occidentale n'est-il pas que notre position commerciale sur le marché mondial s'est détériorée depuis la première guerre mondiale, par la perte de notre monopole industriel, et que les termes de l'échange des produits finis européens se sont détériorés dans un monde qui s'industrialise et qui devient moins disposé à offrir à bas prix les matières premières industrielles ?

En définitive le Marché commun ne saurait se soustraire à cette règle fondamentale : on ne peut consommer et investir que ce que l'on produit. L'accroissement de la consommation - de biens et de services - ne doit donc pas dépasser le relèvement de la production qui semble réalisable au sein du Marché commun. En s'écartant de cette sagesse, l'Europe ouvrirait les perspectives d'une inflation dévastatrice.

Il faudra mettre à contribution la pondération des gouvernements, des autorités monétaires, des organisations d'employeurs et des syndicats ouvriers, pour obtenir que l'adaptation de la consommation et des investissements à la production se déroule dans les conditions les meilleures. Voilà un problème de politique conjoncturelle - il en a été question au chapitre III - mais également un problème d'une politique structurelle à long terme.

9. En effet, la détermination du niveau moyen des investissements constitue, par excellence, un problème à long terme, qui est conditionné, en grande partie, par les développements, plus ou moins autonomes, de la technologie. Étant donné un certain niveau de production au sein du Marché commun, il n'est pas possible de fixer un niveau de consommation socialement désirable sans tenir compte de l'effet que ce choix exercera sur le volume des investissements, et inversement. A ce égard, l'Europe occidentale se trouve à mi-chemin entre les USA - qui peuvent se permettre un niveau d'investissement très élevé en dépit d'un volume de consommation important - et les pays sous-développés qui, en raison même d'un niveau de consommation extrêmement bas, ne peuvent se permettre un niveau d'investissement structurellement assez élevé, sous peine de déclencher des tensions sociales incontrôlables. Seul, l'état policier peut maintenir le niveau de la consommation très bas en vue de réaliser un niveau d'investissement élevé, socialement désirable à long

terme. L'expérience montre que, même dans un monde policier, une telle politique ne peut être poursuivie que dans certaines limites.

Au cours des prochaines années, le développement autonome de la technique sera probablement, en grande partie, déterminé par la recherche et les travaux de développement, effectués dans des pays à niveau d'investissement très élevé, comme les USA et l'URSS. L'Europe occidentale - et donc le marché unique - devront suivre le mouvement, si nous ne désirons pas subir des dégâts irréparables dans notre position concurrentielle sur le marché mondial.

En d'autres termes : d'un point de vue industriel, notre niveau d'investissement ne devrait pas se formuler par l'équation :

production moins consommation = investissement

mais devrait être considéré comme une donnée quasi autonome, en sorte que l'on puisse écrire :

production moins investissement — consommation.

Malheur à l'économie si les dirigeants syndicaux perdaient de vue cette vérité primordiale. Malheur aussi si les industriels, redoutant un manque de moyens d'investissement, abusaient de l'autofinancement et privaient ainsi l'économie nationale du stimulant que constitue l'accroissement de la consommation.

Le Marché commun européen ne peut pas compter sur l'accroissement de la population comme un stimulant puissant à la consommation. Comptons plutôt, dans toute la mesure du possible, sur un autre facteur : l'accroissement de la consommation unitaire par l'augmentation du bien-être. Dans ce domaine, il s'avérera que la sagesse réside une fois de plus dans le juste milieu.

10. Il convient de consacrer quelques paragraphes aux plus récentes conquêtes du jour : l'énergie atomique et l'automation.

L'un comme l'autre sont des exemples extrêmes de l'évolution technologique qui exige des investissements de capitaux élevés et tend à réduire le travail direct. Ni une centrale atomique civile, ni une usine « automatisée » n'emploieront beaucoup d'ouvriers. Dans ces deux industries, l'appel à la main-d'œuvre sera beaucoup moins important que ce ne fut le cas pour les charbonnages et les usines classiques.

L'opinion publique, informée par une presse quelque peu sensationnelle, s'imagine que l'énergie nucléaire et l'automation détermineront une accélération quasi révolutionnaire du progrès technique, mais il s'agit d'une croyance que les milieux industriels et techniques ne partagent pas entièrement, sans vouloir toutefois minimiser l'importance des possibilités techniques nouvelles.

11. Mieux vaut peut-être présenter les choses comme suit : la première révolution technique provenait d'inventions, d'améliorations technologiques trouvées par des chercheurs individuels et adoptées ensuite par les techniciens dans l'industrie. Cette image a dominé le progrès industriel pendant tout le dix-neuvième siècle. C'est seulement dans la première moitié du vingtième que surgit la recherche industrielle de grand style et que ce devint la tâche spécifique d'un nombre toujours croissant de techniciens d'accélérer le processus d'invention, par l'action en équipe, dirigée scientifiquement et mettant à profit tous les progrès de la science. Le tube radioélectrique fut un des triomphes de la nouvelle méthode de recherche industrielle, et son développement a ouvert la voie à l'électronique, qui mit à la disposition de l'humanité un outillage tout à fait nouveau dans le domaine de la technique du mesurage et du réglage.

Le maniement de la recherche scientifique au sein d'équipes toujours plus nombreuses - des dizaines de

milliers de techniciens ont travaillé simultanément et dans une action bien coordonnée au développement de la première bombe atomique américaine - de même que l'influence féconde de méthodes et de ressources nouvelles ont abouti, à présent, à des techniques de mesurage, de réglage et de calcul sans lesquelles ne seraient possibles, ni les centrales atomiques ni les usines automatisées. C'est dans ces résultats que l'accélération du progrès technologique se révèle au profane de façon telle que le terme de « deuxième révolution industrielle » a acquis droit de cité.

D'accord, si l'on considère l'automatisation et l'énergie nucléaire comme les *produits* de cette seconde révolution technique. La force motrice - mieux, la vraie révolution -, ce fut la méthode tout à fait nouvelle adoptée en matière d'organisation de la recherche scientifique et des travaux de développement.

12. Mais, pour clore cette parenthèse, on peut admettre que l'application de l'énergie nucléaire à des fins civiles surviendra au moment précis où l'Europe occidentale risque de subir une pénurie structurelle aiguë d'énergie. Au cours des années à venir, l'accroissement très rapide de la consommation d'énergie devra être couvert dans une mesure croissante par l'énergie nucléaire. Cela impliquera-t-il que nous pourrions abandonner la production de charbon ? On peut en douter fortement dans les circonstances présentes.

Pour commencer, on arrêtera probablement les mines les moins productives, c'est-à-dire celles dont le prix de revient est trop élevé. Mais personne ne peut prévoir avec quelque certitude à quel niveau se situera, au cours des décennies à venir, l'équilibre entre l'énergie de l'atome et l'énergie provenant des sources traditionnelles.

Aussi, à notre avis, et conformément aux vues exprimées dans le chapitre II, ne convient-il pas de croire que le développement de la force nucléaire engendrera un chômage sérieux.

Mais à supposer que le chômage fasse son apparition parmi les mineurs, le Marché commun, en stimulant l'expansion économique, serait à même de les réemployer à très bref délai.

D'autre part, si à l'avenir, nous réussissons à réduire considérablement le lourd travail des mines, l'humanité ne perdra pas au change.

13. Une remarque similaire vaut pour l'automatisation. Celle-ci entraînera, en partie, un déplacement de main-d'œuvre de la production primaire de produits finis vers la production de biens d'équipement. Ce transfert suscitera sans doute des difficultés en matière de formation et de réadaptation professionnelles (traitées dans le chapitre II).

Dans la mesure où l'automatisation libérera une main-d'œuvre - ce que l'on ne peut pas encore prévoir en ce moment si l'on tient compte de l'expansion croissante de l'économie européenne - la voie sera ouverte en Europe à une réduction de la durée du travail, sans perte de production, bénéfique que l'humanité devra aux techniciens.

Dans ces conditions, l'opinion que l'homme de la rue se fait au sujet de « la seconde révolution industrielle » semble peu justifiée. Nous préférierions avancer la thèse que le progrès technologique, qui doit survenir en matière d'énergie nucléaire et d'automatisation, laisse supposer que la productivité du travail *ne cessera de s'accroître* en Europe au cours des années à venir, en raison même de l'amélioration des méthodes de travail; nous *espérons* que cette progression sera plus intense que durant un passé récent.

Nous l'espérons : car c'est précisément cet accroissement de la productivité qui doit nous apporter en Europe occidentale une prospérité plus grande, se traduisant soit par des salaires plus élevés, soit par des conditions de travail moins pénibles.

A cet égard, nous pensons que la formation, à bref délai, du Marché commun est particulièrement importante, *précisément* au regard de l'ère naissante de l'énergie nucléaire et de l'automatisation : c'est au sein d'entités économiques plus vastes seulement qu'il sera possible de récolter tous les fruits de la progression de la productivité qui se manifeste actuellement grâce à la qualification plus grande de nos connaissances

techniques.

La question de savoir si la Communauté européenne aura la sagesse de cueillir ces fruits et de les mettre à profit de telle manière qu'ils puissent contribuer au mieux-être de la société, est une question qui dépasse le cadre des considérations purement économiques.

Même en tant qu'économistes, il sera utile que nous fassions preuve de modestie : l'histoire enseigne la « primauté du politique » !